



Pension alimentaire payé par le beau père

Par **unluckyman**, le **27/11/2008** à **04:42**

Bonjour à tous,
Depuis 6 ans, j'ai élevé avec ma concubine sa fille de 10 ans. Aujourd'hui, elle est partie vivre chez son père, suite à un accord entre sa mère et son père sur le fait qu'elle ne voit son bonheur que chez ce dernier. Son père, au chômage, a décidé de faire une demande de pension alimentaire. Sauf que dans mon foyer, je suis le seul à travailler et ma concubine ne touche que 120€ de la CAF pour ma dernière de 3ans. Devrai-je payer la pension alimentaire sachant que le J.A.F prendra en compte le revenu du foyer? Comment faire pour être exempté? Devrai-je vivre en logement séparé et mettre en péril mon couple?
J'ai vraiment besoin d'aide car se lever tous les matins pour travailler et devoir payer pour quelqu'un qui refuse de bosser pour élever sa fille, cela m'insupporte et me déchire depuis 2 semaines. Merci pour vos réponses...

Par **timati**, le **27/11/2008** à **11:20**

Bonjour,
Je ne suis pas experte en la matière mais simplement la concubine d'un papa divorcé.
Il semblerait que le JAF ne tienne pas compte des ressources des conjoints pour fixer le montant de la pension alimentaire. Ce n'est pas au beau père ou à la belle mère de subvenir aux besoins de l'enfant.
Je sais également qu'il existe à la CAF une allocation qui prend en charge les pensions alimentaires quand le parent n'est pas solvable.
Le mieux pour vérifier toutes ces informations ou vous les faire préciser, est de prendre rendez vous en consultation juridique gratuite. Passez par votre mairie pour en connaître les jours et lieux de rdv.
En tout cas ne déménagez pas pour ça, ce serait dommage pour votre famille.
Bon courage!
Cordialement

Par **jeetendra**, le **27/11/2008** à **12:07**

bonjour, même si le juge aux affaires familiales tient compte des revenus des débiteurs de la pension alimentaire, il tient également compte de leurs charges ou dépenses, vu vos revenus et ceux de votre compagne seul en principe concerné par la demande, il y a de forte chance pour qu'il n'obtienne pas de pension alimentaire, cordialement